



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

A2

Question écrite n° 4290

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargée de la communication, de bien vouloir l'informer du bilan qu'elle dresse de la grève à Antenne 2 tant du point de vue des pertes de recettes publicitaires que de celui de l'image de marque de la chaîne.

Texte de la réponse

Reponse. - La cessation concertée de travail d'une partie du personnel d'Antenne 2, du 21 au 29 septembre, a perturbé les conditions de fonctionnement de cette société et affecte son niveau d'audience. Pour la période du 29 août au 2 octobre, Antenne 2 a perdu 11,4 points en audience cumulée du lundi au dimanche. Toutefois, l'étude de médiamétrie sur la durée d'écoute quotidienne par foyer confirme que, dès la semaine du 3 au 9 octobre 1988, la part de marche d'Antenne 2 avait retrouvé son niveau habituel. Les recettes publicitaires ont été affectées, bien évidemment, par des déprogrammations causées par la grève ; cependant, les non-diffusions ont permis de réaliser des économies au cours de la même période, qui ont partiellement compensé les pertes de recettes estimées à 76,8 MF dont 68,8 MF pour la publicité de marque et 8 MF pour la publicité collective. En outre, le volant de sécurité de recettes publicitaires constitué par la société au cours de la première partie de l'exercice budgétaire en vue de prévenir les aléas pouvant intervenir en cours d'année, devrait permettre à Antenne 2 de ne pas connaître d'écart trop important par rapport à l'objectif de recettes publicitaires prévu dans le budget 1988. L'impact définitif de la grève ne pourra être apprécié qu'à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4290

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2959